

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV RENDEMENT

SICAV RENDEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **02 avril 2026**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	399 787 149	420 518 838
Obligations et valeurs assimilées		373 961 497	391 343 175
Titres OPCVM		25 825 652	29 175 663
Placements monétaires et disponibilités		140 161 340	166 473 527
Placements monétaires	5	140 161 326	166 472 830
Disponibilités		14	697
TOTAL ACTIF		539 948 490	586 992 365
PASSIF			
Autres créditeurs divers	6	210 590	217 556
TOTAL PASSIF		210 590	217 556
ACTIF NET			
Capital	7	509 797 030	549 863 025
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 288	3 386
Sommes distribuables de l'exercice		29 936 581	36 908 398
ACTIF NET		539 737 899	586 774 809
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		539 948 490	586 992 365

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Année 2025	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	8	25 044 099	22 608 490
Revenus des obligations et valeurs assimilées		25 044 099	22 608 490
Revenus des placements monétaires	9	8 815 353	5 546 903 (*)
Revenus des prises en pension	10	4 448 127	13 699 381 (*)
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		38 307 580	41 854 774
Charges de gestion des placements	11	-4 553 978	-4 310 056
REVENU NET DES PLACEMENTS		33 753 602	37 544 718
Autres produits		-	1 637
Autres charges	12	-714 285	-721 644
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 039 316	36 824 711
Régularisation du résultat d'exploitation		-3 102 736	83 687
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA L'EXERCICE		29 936 581	36 908 398
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 102 736	-83 687
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 757 478	1 070 927
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		1 065 746	411 968
Frais de négociation de titres		-	-14 180
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		35 862 540	38 293 426

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été classés dans une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2025	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	35 862 540	38 293 426
Résultat d'exploitation	33 039 316	36 824 711
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 757 478	1 070 927
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 065 746	411 968
Frais de négociation de titres	-	(14 180)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(31 905 617)	(27 718 790)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(50 993 834)	45 845 365
Souscriptions		
- Capital	638 614 166	768 242 906
- Régularisation des sommes non distribuables	1 819 151	756 314
- Régularisation des sommes distribuables	24 088 883	32 756 624
Rachats		
- Capital	(681 270 977)	(719 066 613)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 051 559)	(786 197)
- Régularisation des sommes distribuables	(32 193 498)	(36 057 669)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(47 036 910)	56 420 001
ACTIF NET		
En début de l'exercice	586 774 809	530 354 808
En fin de l'exercice	539 737 899	586 774 809
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	5 423 532	4 937 211
En fin de l'exercice	5 002 787	5 423 532
VALEUR LIQUIDATIVE	107,887	108,191
TAUX DE RENDEMENT	6,01%	6,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV RENDEMENT est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 8 Juillet 1992 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 8 Avril 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV RENDEMENT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV RENDEMENT est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV RENDEMENT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 399.787.149 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% Actif Net
	Obligations des sociétés et valeurs assimilées		352 811 757	373 961 497	69,29%
	* Obligations de sociétés		28 794 000	29 943 628	5,55%
TN0003400652	AMEN BANK SUB 2020-3 9,2%	20 000	400 000	425 972	0,08%
TNA3Z7AYXXX2	AMEN BANK SUB 2025-2 CAT B	50 000	5 000 000	5 038 132	0,93%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CAT A TMM+2,15%	50 000	3 000 000	3 039 324	0,56%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	21 000	588 000	615 372	0,11%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM+2,50%	20 000	2 000 000	2 155 790	0,40%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	30 000	1 800 000	1 830 816	0,34%
TNSH8NXC1WC4	BH 2021-2 TMM+2,55%	30 000	750 000	762 245	0,14%
TNG0JL1IIN67	BIAT 2022-1 CAT D TMM+3%	50 000	4 000 000	4 197 088	0,78%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 10,55%	30 000	1 800 000	1 882 411	0,35%
TN0002601011	STB 2008/1 CATÉGORIE D TMM+2%	33 000	1 056 000	1 107 393	0,21%
TN0002102150	TLF 2021-1 9,7%	10 000	200 000	211 055	0,04%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 10,55%	30 000	1 800 000	1 903 222	0,35%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CAT A 10,80%	30 000	2 400 000	2 490 898	0,46%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 10,70%	30 000	2 400 000	2 600 937	0,48%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1F	10 000	800 000	842 377	0,16%
TNUSNP2H8PH1	TLF 2024-1V	10 000	800 000	840 595	0,16%
	* Emprunt national		200 440 000	208 460 297	38,62%
TN3C6DVEWM76	Emprunt National 2023 T1 CB TV	300 000	30 000 000	31 960 196	5,92%
TN5QHXZ8T348	Emprunt National 2021 TR3 CB TMM+2,55%	100 000	10 000 000	10 098 408	1,87%
TN0OU20VQYS5	Emprunt National 2022 TR1 CB TMM+2,5%	300 000	24 000 000	25 538 320	4,73%
TN0JN6PVVH38	Emprunt National 2022 TR3 CB TMM+2,2%	250 000	20 000 000	20 457 883	3,79%
TN7PM93UZP50	Emprunt National 2022 TR4 CB TMM+2,05%	118 000	9 440 000	9 526 337	1,76%
TNN50G7PX8W5	Emprunt National 2023 TR2 CB TMM+1,75%	350 000	35 000 000	36 630 405	6,79%
TNRS9CVT3SJ7	Emprunt National 2023 TR3 CB TMM+1,75%	150 000	15 000 000	15 330 822	2,84%
TN0008000838	Emprunt National 2021 TR1 CB	150 000	15 000 000	15 529 447	2,88%
TN0008000895	Emprunt National 2021 TR2 CB	200 000	20 000 000	20 489 907	3,80%
TNMCPXLL1EE2	Emprunt National 2023 TR4 CB	60 000	6 000 000	6 028 444	1,12%

TN2781ZB9E10	Emprunt National 2024 TR1 CB	50 000	5 000 000	5 326 699	0,99%
TNX0K9990B08	Emprunt National 2024 TR2 CB	110 000	11 000 000	11 543 430	2,14%
	* Bons du Trésor Assimilables		123 577 757	135 557 572	25,12%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6,30%	36 401	33 507 652	37 821 014	7,01%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	94 739	90 070 104	97 736 557	18,11%
	Titres des organismes de placement collectif		24 873 590	25 825 652	4,78%
TNW9FDO2UUM9	SICAV CAPITALISATION PLUS	240 590	24 873 590	25 825 652	4,78%
TOTAL GENERAL			377 685 347	399 787 149	74,07%
Pourcentage par rapport au total des actifs					74,04%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus</u>	<u>Valeur au</u>	<u>Plus</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus</u>	<u>(moins)</u>	<u>31 décembre</u>	<u>(moins)</u>
			<u>values</u>		<u>values</u>
			<u>latentes</u>		<u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2024	398 815 067	15 753 850	5 949 921	420 518 838	
Ajustements	(325)		325		
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	5 000 000			5 000 000	
Titres OPCVM	47 658 976			47 658 976	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités des obligations des sociétés	(8 588 450)			(8 588 450)	
Emprunt National	(13 360 000)			(13 360 000)	
Titres OPCVM	(51 839 921)			(51 839 921)	1 065 746
<u>* Variation des plus ou moins values latentes sur titres</u>			1 757 478	1 757 478	
<u>* Variations des intérêts courus</u>		(1 359 771)		(1 359 771)	
Soldes au 31 décembre 2025	377 685 347	14 394 079	7 707 724	399 787 149	1 065 746

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 140.161.326 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	% actif net
COMPTES A TERME		23 588 000	23 819 759		4,41%
	Compte à terme au 01/01/2026 (95 jours au taux de TMM+1%)	1 686 000	1 715 492	95	0,32%
	Compte à terme au 01/04/2026 (91 jours au taux de TMM+0,76%)	303 000	303 000	91	0,06%
	Compte à terme au 04/01/2026 (94 jours au taux de TMM+1%)	529 000	537 859	94	0,10%
	Compte à terme au 04/01/2026 (93 jours au taux de TMM+1%)	767 000	779 703	93	0,14%
	Compte à terme au 05/03/2026 (93 jours au taux de TMM+0,76%)	736 000	739 859	93	0,14%
	Compte à terme au 08/02/2026 (96 jours au taux de TMM+0,76%)	187 000	188 927	96	0,04%
	Compte à terme au 12/03/2026 (100 jours au taux de TMM+0,76%)	2 197 000	2 208 521	100	0,41%
	Compte à terme au 15/01/2026 (98 jours au taux de TMM+1%)	776 000	787 985	98	0,15%
	Compte à terme au 15/01/2026 (102 jours au taux de TMM+1%)	849 000	862 745	102	0,16%
	Compte à terme au 15/02/2026 (95 jours au taux de TMM+0,76%)	190 000	191 683	95	0,04%
	Compte à terme au 15/03/2026 (94 jours au taux de TMM+0,76%)	1 749 000	1 755 325	94	0,33%
	Compte à terme au 15/03/2026 (95 jours au taux de TMM+0,76%)	1 768 000	1 775 033	95	0,33%
	Compte à terme au 18/01/2026 (102 jours au taux de TMM+1%)	1 005 000	1 020 709	102	0,19%
	Compte à terme au 18/01/2026 (100 jours au taux de TMM+1%)	1 311 000	1 331 004	100	0,25%
	Compte à terme au 22/01/2026 (99 jours au taux de TMM+1%)	2 737 000	2 776 217	99	0,51%
	Compte à terme au 22/02/2026 (95 jours au taux de TMM+0,76%)	2 560 000	2 579 442	95	0,48%
	Compte à terme au 23/03/2026 (92 jours au taux de TMM+0,76%)	2 508 000	2 512 535	92	0,47%
	Compte à terme au 25/01/2026 (101 jours au taux de TMM+1%)	1 672 000	1 695 646	101	0,31%
	Compte à terme au 29/03/2026 (95 jours au taux de TMM+0,76%)	58 000	58 073	95	0,01%

CERTIFICATS DE DEPOTS		21 141 463	21 285 050		3,94%
TNIA8GE7R5M3	Certificat de dépôt BT au 07/01/2026 (90 jours au taux de 8,49%)	983 373	998 732	90	0,19%
TNETRFJTAE27	Certificat de dépôt BT au 09/02/2026 (50 jours au taux de 8,25%)	990 937	992 766	50	0,18%
TN2GKBB9TCO6	Certificat de dépôt BT au 14/01/2026 (90 jours au taux de 8,49%)	1 475 059	1 496 189	90	0,28%
TNG39HS6CXB6	Certificat de dépôt BT au 05/01/2026 (110 jours au taux de 8,5%)	1 959 496	1 998 203	110	0,37%
TN3GO9HKM1D3	Certificat de dépôt BT au 19/01/2026 (110 jours au taux de 8,49%)	1 959 543	1 993 159	110	0,37%
TN6C0KPMGW56	Certificat de dépôt BT au 05/01/2026 (60 jours au taux de 8,25%)	2 472 873	2 497 768	60	0,46%
TNZZ06W454Z9	Certificat de dépôt BT au 22/01/2026 (30 jours au taux de 8,25%)	5 469 957	5 478 008	30	1,01%
TNHC0QCJXWL7	Certificat de dépôt BT au 08/06/2026 (160 jours au taux de 8,25%)	5 830 225	5 830 225	160	1,08%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		16 699 760	16 739 517		3,10%
	Pension livrée Amen Bank au 02/01/2026 (42 jours) au taux de 8,25%	1 199 617	1 210 614	42	0,22%
	Pension livrée BIAT au 21/01/2026 (30 jours) au taux de 8,25%	10 500 069	10 521 725	30	1,95%
	Pension livrée BIAT au 23/01/2026 (30 jours) au taux de 8,25%	3 000 010	3 004 823	30	0,56%
	Pension livrée BIAT au 26/01/2026 (31 jours) au taux de 8,25%	2 000 064	2 002 356	31	0,37%
COMPTE DE PLACEMENT		78 317 000	78 317 000		14,51%
	Compte de placement BT	78 317 000	78 317 000		14,51%
TOTAL		139 746 224	140 161 326		25,97%
Pourcentage par rapport au total des actifs			25,96%		

Note 6 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2025 un montant de D : 210.590 contre D : 217.556 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	49 122	53 643
Etat, retenue à la source	117 393	119 807
Commissaire aux comptes	35 999	35 106
Rémunération PDG	400	800
TCL	7 677	8 200
TOTAL	210 590	217 556

Note 7 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	549 863 025
Nombre de titres	5 423 532
Nombre d'actionnaires	2 605

Souscriptions réalisées

Montant	638 614 166
Nombre de titres émis	6 298 964
Nombre d'actionnaires nouveaux	174

Rachats effectués

Montant	(681 270 977)
Nombre de titres rachetés	(6 719 709)
Nombre d'actionnaires sortants	(467)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 757 478
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	1 065 746
Régularisation des sommes non distribuables	(232 408)

Capital au 31/12/2025

Montant	509 797 030
Nombre de titres	5 002 787
Nombre d'actionnaires	2 312

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2025 un montant de D : 25.044.099, contre D : 22.608.490 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Année 2025	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	2 355 689	2 278 126
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA et Emprunt National)	22 688 410	20 330 364
TOTAL	25 044 099	22 608 490

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 8.815.353 contre D : 5.546.903 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts sur comptes à terme	1 486 322	1 394 658
Intérêts sur certificats de dépôt	3 521 837	1 736 423
Intérêts sur comptes de placement	3 807 194	2 415 822
TOTAL	8 815 353	5 546 903

Note 10 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 4.448.127, contre D : 13.699.381 à la clôture de l'exercice précédent, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	4 448 127	13 699 381
TOTAL	4 448 127	13 699 381

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2025 à D : 4.553.978 contre D : 4.310.056 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Commission de gestion	1 044 168	862 432
Rémunération du dépositaire	3 509 810	3 447 624
TOTAL	4 553 978	4 310 056

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 714.285 contre D : 721.644 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Redevance CMF	584 841	573 140
Honoraires commissaire aux comptes	29 453	35 108
Rémunération du PDG	6 000	9 600
TCL	93 548	97 690
Contribution sociale de solidarité	400	400
Autres	43	5 706
TOTAL	714 285	721 644

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	7,657	7,717	7,174	6,375	6,586
Charges de gestion des placements	(0,910)	(0,795)	(0,751)	(0,771)	(0,836)
Revenus net des placements	6,747	6,923	6,423	5,604	5,750
Autres charges	(0,143)	(0,133)	(0,131)	(0,133)	(0,144)
Résultat d'exploitation (1)	6,604	6,790	6,293	5,471	5,606
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,620)	0,015	0,008	(0,254)	(0,727)
Sommes distribuables de l'exercice	5,984	6,805	6,300	5,217	4,879
Variation des plus values potentielles sur titres	0,351	0,197	0,211	0,421	0,472
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,213	0,076	0,004	-	-
Frais de négociation de titres	-	(0,003)	(0,004)	-	-
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,564	0,271	0,211	0,421	0,472
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,169	7,061	6,504	5,892	6,078
Résultat non distribuables de l'exercice	0,564	0,271	0,211	0,421	0,472
Régularisation du résultat non distribuable	(0,046)	(0,006)	(0,004)	(0,017)	(0,062)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,518	0,265	0,206	0,405	0,410
Distribution de dividendes	6,805	6,300	5,218	4,879	4,941
Valeur liquidative	107,887	108,191	107,420	106,131	105,388

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,84%	0,74% (*)	0,70% (*)	0,73% (*)	0,79% (*)
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,12% (*)	0,12% (*)	0,13% (*)	0,14% (*)
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,54%	6,31% (*)	5,90% (*)	4,93% (*)	4,64% (*)

(*) : Retraités pour les besoins de comparabilité.

Note 13.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV RENDEMENT est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,15% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Note 14 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, SICAV RENDEMENT présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de SICAV RENDEMENT s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire la Société de Bourse de Tunisie et son dépositaire la Banque de Tunisie.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La Société de Bourse de Tunisie, en sa qualité de gestionnaire, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Banque de Tunisie, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV Obligataire, SICAV RENDEMENT est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, SICAV RENDEMENT prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2025

I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV RENDEMENT », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 539.948.490, un actif net de D : 539.737.899 et un bénéfice de D : 35.862.540.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV RENDEMENT » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie

significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 05 février 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

En application des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration réuni le 12 mars 2024 a reconduit Monsieur Mohamed HADDAR dans ses fonctions de Président Directeur Général.

Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2015 a décidé de lui accorder à ce titre, une indemnité mensuelle brute de 800 dinars.

Votre conseil d'administration réuni le 12 mars 2025 a accepté la démission de Monsieur Mohamed HADDAR et a décidé de nommer Monsieur Mehdi EL BEH en qualité de Président Directeur Général, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur et a fixé sa rémunération brute mensuelle à D : 400.

Ainsi, la charge supportée à ce titre, en 2025, s'est élevée à 6.000 dinars répartie comme suit :

- 2.400 dinars alloués à Monsieur Mohamed HADDAR ; et
- 3.600 dinars alloués à Monsieur Mehdi EL BEH.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 05 février 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE